

**Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR par le directeur
de cabinet de la Ministre de l'Éducation Nationale – Paris le 9 juin 2016**

Pour le Ministère : Bernard LEJEUNE, Directeur de Cabinet de la Ministre.

Pour le SNIA-IPR UNSA, Roger KEIME Secrétaire Général, Marie MUSSET membre du BN et Alain MARIE Trésorier.

Le SNIA-IPR UNSA a été reçu par le directeur de cabinet en fin de journée de 18h à 19h15. Deux dossiers ont été abordés : l'implication des IA-IPR dans la réforme du collège et les évolutions des aspects indiciaires et indemnitaires du corps. Celui de l'évaluation des professeurs sera abordé lors de la réunion de travail du 28 juin qui se déroulera également au cabinet du MEN.

Cette audience fait suite à une demande formulée par courrier au directeur de cabinet le 25 mars 2016. Elle intervient dans un contexte qui a évolué tant pour ce qui concerne les annonces du PPCR des enseignants - qui bouscule la grille indiciaire des professeurs agrégés, corps vivier des IA-IPR - que la rénovation de l'évaluation professionnelle des professeurs.

L'implication des IA-IPR dans la réforme du collègue

Sans délaissier leurs autres missions, les IA-IPR ont montré un soutien sans faille pour accompagner les établissements, les équipes et les enseignants dans la mise en œuvre de la réforme qui entre en vigueur le 1^{er} septembre. Le nombre de jours consacrés à la conception et à l'élaboration des temps de formation puis au travail avec les enseignants et les équipes est de 20 à 30 selon les académies, avec des plages horaires excédant largement celles que l'on peut demander aux seuls formateurs.

Les IA-IPR ont été les formateurs, les animateurs et les interlocuteurs de toutes ces formations, qui ont concerné tant les aspects structurels que disciplinaires et qui ont très régulièrement servi de caisse de résonance à l'inquiétude des enseignants.

Ces temps de formation, légitimes, ont cependant compliqué nos missions d'accompagnement et d'évaluation et généré l'insatisfaction des personnels qui attendent notre visite dans les classes, les équipes et les établissements.

Toutes les observations de terrain confirment que l'année 2016-2017 sera cruciale et que les IA-IPR seront encore sollicités à l'extrême : dans un calendrier très tendu, il y a encore à accompagner la mise en place de la réforme à tous les niveaux du cycle 3 et 4, du point de vue organisationnel mais surtout pédagogique.

L'expertise pédagogique des IA-IPR est en effet essentielle pour ne pas vider la réforme de ses enjeux et la réduire à quelques aménagements qui peuvent garantir le déroulement de l'année sans répondre à l'ambition de la réforme, qui est notamment d'accompagner tous les élèves, rendre l'évaluation plus positive et travailler différemment afin de mieux faire réussir les élèves.

L'engagement des IA-IPR auprès des équipes demandera beaucoup de forces et de conviction pour que le travail des enseignants soit serein et motivé.

La revalorisation des carrières

L'évolution de la carrière des IA-IPR présente un aspect positif à amplifier : la création de l'échelon spécial de la hors classe dont le CTMEN du 16 juin et la CAPN – prévisible en fin d'année - seront les prochaines étapes pour un accès au Bbis (+57 points d'indice) mais aussi une exaspération quant à la stagnation de l'ICA pour laquelle l'engagement oral de progression financière qui avait été pris en octobre puis en décembre 2015 n'a pas été tenu.

Nous avons rappelé l'attente très forte et légitime des collègues à ce que l'effort soit marqué pour une évolution significative de l'ICA enregistrée dès cette année 2016 pour tous les IA-IPR. Monsieur le Directeur de Cabinet reconnaît le bien fondé de notre demande et renvoie dans un premier temps toute réponse à l'ouverture du dossier du PPCR des catégories A+ cet automne.

Nous lui faisons alors part de notre désaccord sur ce calendrier trop tardif. Face à notre insistance nourrie par les premiers éléments de l'enquête de mai analysée lors du BN du 8 juin - faisant état d'une situation de stress et d'épuisement des inspecteurs liée à une charge de travail démentielle -, il accepte une rencontre dès septembre.

Nous précisons au directeur de cabinet que nous attendons de cette rencontre un engagement clair et programmé de la revalorisation de l'ICA et des avancées au plan indiciaire. Le SNIA-IPR demandera l'application d'une grille cible en 2020 fixant l'indice sommital de la classe normale à la HEB3 et l'indice sommital de celui de la hors classe à la HEC3. Cet objectif cible nécessitera une montée en charge pour les années 2017 à 2019 permettant de promouvoir un nombre plus important de collègues à la hors classe et à l'échelon spécial.

Marie Musset - Roger Keime – Alain Marie